



**ASSOCIATION HABITAT &
HUMANISME PROVENCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2019

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

9 RUE D'ARCOLE 13006 MARSEILLE
Tél : +33 (0)4 91 13 80 90
Fax : +33 (0)4 91 57 10 90
abeille@aca-consult.com
www.aca-consult.com



**ASSOCIATION HABITAT &
HUMANISME PROVENCE**

*Siège Social : 16, Boulevard des Aciéries
13010 MARSEILLE*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2019



ASSOCIATION HABITAT & HUMANISME PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2019

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale en date du 18 février 2010, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *HABITAT & HUMANISME* relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les « événements postérieurs à la clôture ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.



Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude
 - significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 31 août 2020



Jean Michel ABEILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	1 190	1 190		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	35 040	6 891	28 149	31 653
Installations techniques, matériel et outilla	16 699	3 724	12 975	14 375
Autres immobilisations corporelles	509 901	413 877	96 024	126 487
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	399 567		399 567	375 733
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 305		17 305	9 509
ACTIF IMMOBILISE	979 702	425 682	554 020	557 757
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	113 925	98 617	15 308	32 458
Autres créances	152 461		152 461	114 174
Divers				
Valeurs mobilières de placement	66 326		66 326	66 822
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	721 522		721 522	601 170
Charges constatées d'avance	20 493		20 493	8 830
ACTIF CIRCULANT	1 074 726	98 617	976 109	823 455
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 054 428	524 299	1 530 129	1 381 212

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	897 940	897 940
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-133 674	-95 159
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 969	-38 515
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	754 296	764 266
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	173 361	173 361
Provisions pour charges	131 281	91 281
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	304 642	264 642
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	57 822	73 167
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 207	175 162
Dettes fiscales et sociales	77 560	73 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 149	
Autres dettes	47 361	21 160
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 092	9 074
DETTE	471 191	352 304
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 530 129	1 381 212

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	780 639	52,49	760 413	52,48	20 226	2,66
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	700 876	47,12	683 072	47,14	17 804	2,61
Reprises et Transferts de charge	27 102	1,82	47 847	3,30	-20 745	-43,36
Cotisations	5 580	0,38	5 390	0,37	190	3,53
Autres produits	222 845	14,98	125 694	8,68	97 151	77,29
Produits d'exploitation	1 737 042	116,79	1 622 417	111,98	114 625	7,07
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	1 093 576	73,53	990 997	68,40	102 579	10,35
Impôts et taxes	19 041	1,28	19 943	1,38	-902	-4,52
Salaires et Traitements	321 426	21,61	369 188	25,48	-47 762	-12,94
Charges sociales	146 306	9,84	185 252	12,79	-38 947	-21,02
Amortissements et provisions	133 880	9,00	115 203	7,95	18 677	16,21
Autres charges	40 644	2,73	11 092	0,77	29 552	266,43
Charges d'exploitation	1 754 873	117,99	1 691 676	116,76	63 197	3,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	-17 831	-1,20	-69 259	-4,78	51 428	-74,25
Opérations faites en commun						
Produits financiers	4 076	0,27	1 738	0,12	2 338	134,51
Charges financières	10		195	0,01	-185	-94,90
Résultat financier	4 066	0,27	1 543	0,11	2 523	163,55
RESULTAT COURANT	-13 765	-0,93	-67 716	-4,67	53 951	-79,67
Produits exceptionnels	8 193	0,55	34 087	2,35	-25 894	-75,96
Charges exceptionnelles	4 398	0,30	4 634	0,32	-236	-5,10
Résultat exceptionnel	3 796	0,26	29 453	2,03	-25 657	-87,11
Impôts sur les bénéfices			252	0,02	-252	-100,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-9 969	-0,67	-38 515	-2,66	28 546	-74,12

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Habitat Humanisme Provence

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 530 129 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 9 969 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont indiqués en euros.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association est composée de 5 établissements :

- La pension de famille "Nid St Georges" à la Bouilladisse de 25 logements
- La pension de famille "Hippone" dans le quartier St Just à Marseille de 25 logements.
- La "Maison Intergénérationnelle St Just" également dans le quartier de St Just à Marseille qui comprend 28 logements.
- La pension de famille "Cézanne" à Aix en Provence disposant de 25 logements.
- Le "siège" associatif

Chaque établissement dispose d'une comptabilité autonome faisant l'objet d'une combinaison pour l'établissement des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Evénements postérieurs à la clôture

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en 2020. En France, les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises courant mars 2020, l'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur le 24 mars 2020.

Cette épidémie constitue donc un événement postérieur à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et les actifs et passifs, ainsi que les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 190			1 190
Immobilisations incorporelles	1 190			1 190
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	35 040			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 699			16 699
- Installations générales, agencements aménagements divers	279 650			291 489
- Matériel de transport				3 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	208 410			214 912
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	539 799			561 640
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	375 733			399 567
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 509			17 305
Immobilisations financières	385 242			416 872
ACTIF IMMOBILISE	926 231			979 702

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 190			1 190
Immobilisations incorporelles	1 190			1 190
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 387			6 891
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 324			3 724
- Installations générales, agencements aménagements divers	128 433			145 789
- Matériel de transport				988
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	233 140			267 100
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	367 284			424 492
ACTIF IMMOBILISE	368 474			425 682

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 304 184 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 305		17 305
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	113 925	113 925	
Autres	152 461	152 461	
Charges constatées d'avance	20 493	20 493	
Total	304 184	286 879	17 305
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	150
CPAM à recevoir	1 180
Produits à recevoir	3 140
FCP SOCIETE GENERALE	10 799
INTERETS A RECEVOIR	758
Total	16 027

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	Ala clôture
Fonds propres sans droit de re	897 940				897 940
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-38 515		-38 515	
Report à Nouveau	-95 159			38 515	-133 674
Excédent ou déficit de l'exercic	-38 515	38 515		9 969	-9 969
Situation nette	764 266			9 969	754 296
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	173 361				173 361
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	937 627			9 969	927 657

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	91 281				131 281
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	91 281				131 281
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		40 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 471 191 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	57 822	57 822		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 207	285 207		
Dettes fiscales et sociales	77 560	77 560		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 149	1 149		
Autres dettes (**)	47 361	47 361		
Produits constatés d'avance	2 092	2 092		
Total	471 191	471 191		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	9			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FNP	57 460
Fournisseurs FNP-collectif	11 463
Dettes sur Congés Payés	23 752
Provisions diverses salaires	600
Charges sociales sur Congés Payés	13 384
Autres charges à payer	360
Etat Charges et taxes à payer	2 580
Charges à payer	1
Charges à payer - Groupe	1 281
Total	110 881

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	20 493		
Total	20 493		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 092		
Total	2 092		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Au cours de l'année 2019, l'association a bénéficié de 700 876€ de subventions. Ce montant comporte notamment les subventions suivantes:

Fonctionnement général:

- Département des Bouches du Rhones: 10 000€
- Habitat Humanisme Fédération : 50 044€

Fonctionnement maisons relais Hippone, Cezanne, Nid Saint Georges :

- DDSC : 566 480€

Fonctionnement maison relais St Just :

- DRSC : 12 200€

Autres financement :

- Département BdR : subvention Asell 21 400€
- CAF : action logement famille en difficulté 9 000€